

Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le 13 OCT. 2023

ID : 071-217104454-20231013-DEC\_57\_2023-AU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 57-2023

MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA PRÉPARATION ET LA PASSATION  
DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF À LA MODERNISATION DU SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE FIXE DE  
LA VILLE

ENTREPRISE INGENIS

Raymond BURDIN, Maire de la commune de Saint-Marcel,

Vu l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que le système de téléphonie fixe de la ville est tombé en panne, que sa modernisation est à réaliser, et que ce projet se montre complexe au regard des moyens de la ville, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est nécessaire,

Considérant que pour cette prestation il a été nécessaire de lancer une consultation soumise aux dispositions de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique,

Considérant que six opérateurs économiques ont déposé une offre dans les délais impartis, que l'une d'elle a été déclarée irrégulière, et par conséquent, que cinq offres ont été jugées au regard du critère valeur technique pour 55 points, et du critère prix pour 45 points,

Considérant que l'offre de l'entreprise INGENIS est économiquement la plus intéressante,

Considérant que la Commission de Marché à Procédure Adaptée lors de sa séance du 12 octobre 2023, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise INGENIS,

D É C I D E :

**Article 1<sup>er</sup> :** Est acceptée la signature d'un marché pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la passation du marché public relatif à la modernisation du système de téléphonie fixe de la ville de Saint-Marcel, entre la ville de Saint-Marcel et l'entreprise INGENIS – 24 rue de la Redoute – 21850 SAINT-APOLLINAIRE.

**Article 2 :** Le montant de l'offre retenue s'élève à 13 000,00€ HT (soit 15 600,00€ TTC).

**Article 3 :** Le marché prend effet à sa notification et se prolonge jusqu'à la fin de la garantie.

**Article 4 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et le Service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Fait à Saint-Marcel, le 13 octobre 2023

Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,  
Raymond BURDIN  
Maire,

